



## Termes de références - La Coalition nationale pour une saine alimentation scolaire

Mise à jour : mai 2021

La Coalition pour une saine alimentation scolaire **cherche** à obtenir des investissements publics et des normes fédérales pour un programme universel d'alimentation scolaire à frais partagés qui permettra à tous les enfants d'avoir accès à des repas sains à l'école tous les jours. S'appuyant sur les programmes qui existent à travers le pays, toutes les écoles serviront éventuellement un repas sain et/ou des collations aux élèves à peu ou pas de frais. Ces programmes, en plus de servir, autant que faire se peut, des aliments produits localement de manière durable et culturellement appropriée, comprendront un volet d'éducation alimentaire.

L'adhésion à la Coalition est ouverte aux **organisations à but non lucratif**, y compris les coopératives à but non lucratif et les entreprises sociales, et les syndicats et les réseaux d'organisations à but non lucratif qui soutiennent le mandat de la Coalition et sont prêts à soutenir et à défendre publiquement la cause de la CSAS.<sup>1</sup>

Le présent mandat définit les rôles exercés par les membres au sein de la Coalition.

### Objectifs de la Coalition pour une saine alimentation scolaire :

1. **Engagement** : Rehausser le profil public et médiatique des programmes de saine alimentation scolaire et bâtir un mouvement par le biais d'actions collectives, de campagnes et de projets.
2. **Plaidoyer** :
  - a. **Fédéral** : Faire avancer les politiques et le financement gouvernemental pour des programmes universels de saine alimentation scolaire à l'échelle nationale en s'engageant auprès des décideurs et en menant diverses stratégies.

---

<sup>1</sup> Bien qu'ils n'en soient pas membres, tous les paliers de gouvernement sont encouragés à endosser la position de la Coalition. Les gouvernements peuvent démontrer leur soutien en adhérant à l'appel de la Coalition pour un programme universel de saine alimentation scolaire à frais partagés et leur logo apparaîtra sur la page des adhérents. Nous encourageons le plus grand nombre de personnes à soutenir notre appel en faveur d'un programme universel de saine alimentation scolaire à frais partagés en s'inscrivant sur notre site Web pour obtenir plus d'informations et en devenant des partisans individuels.

- b. Provincial et municipal : Soutenir les membres et les sections provinciales dans leurs activités de plaidoyer pour une augmentation du financement et des changements dans les politiques et les programmes d'études aux niveaux provincial et municipal.

**3. Collaboration :**

- a. Entre membres : Créer un espace où les membres peuvent réseauter, partager de meilleures pratiques, apprendre les uns des autres et amorcer des projets collaboratifs.
- b. À l'externe : Faciliter les conversations entre gouvernements, entreprises et nos membres sur des questions pertinentes (ex. la logistique du programme local).

- 4. **Recherches** : Faire progresser les connaissances et la compréhension des programmes de saine alimentation scolaire en encourageant, compilant, et partageant la recherche à leur sujet.

Toutes les activités de plaidoyer de la Coalition doivent demeurer non partisans. Les activités de plaidoyer et les positions exprimées sont celles de la Coalition pour une saine alimentation scolaire et ne représentent pas forcément les actions et/ou positions officielles de toutes les organisations représentées.

**Aperçu de la structure :**

	<b>Membres</b>	<b>Comité directeur (CD)</b>	<b>Conseillers</b>
<b>Type d'organisation impliquée</b>	Organisations à but non lucratif, y compris les coopératives à but non lucratif et les entreprises sociales, les syndicats et les réseaux d'organisations à but non lucratif.		
<b>Formes de soutien</b>	Soutiennent notre appel pour un programme universel de saine alimentation scolaire.	Soutient l'élaboration du plan de travail et sa mise en œuvre.	Soutiennent le ou la coordonnateur.trice national.e dans sa prise de décisions entre les réunions du Comité directeur; gèrent les processus qui présentent un conflit d'intérêts pour le ou la Coordonnateur.trice
<b>Capacité</b>	Peut atteindre des centaines	15 à 20 représentants de la Coalition - comprenant 1 à 2	3

	d'organisations membres.	représentant.e.s de chaque province et territoire ainsi que les principales organisations nationales et provinciales concernées.	
<b>Capacité décisionnelle</b>	4 réunions par an Peut donner son avis au Comité Directeur.	Réunions mensuelles; <b>Organe décisionnel principal.</b>	Se réunissent en cas de besoin; prennent des décisions urgentes qui doivent être prises en moins d'une semaine.
<b>Mode de participation</b>	Formulaire en ligne; approuvés s'ils répondent aux critères définis.	Établi à l'automne lors de la réunion en personne de la Coalition.	Établi à l'automne lors de la réunion en personne de la Coalition.
<b>Mode de communication</b>	<i>Google Group</i>	<i>Google Group</i> du Comité directeur	Courriels

## Rôles et responsabilités

### Organisations membres :

L'adhésion à la Coalition est ouverte aux **organisations à but non lucratif**, y compris les coopératives, les entreprises sociales, les syndicats, et les réseaux d'organisations à but non lucratif qui ont démontré leur soutien du mandat de la Coalition et sont prêts à soutenir et à défendre publiquement la cause de la CSAS. L'adhésion est gratuite. Les organisations telles que les organismes de bienfaisance ayant un lien de dépendance avec une entreprise à but lucratif ne sont pas éligibles pour devenir membres de la coalition.

### Devenir une organisation membre et nommer des représentants :

- Les organisations deviennent membres en remplissant [le formulaire « Devenir membre »](#) sur le site Web de la CSAS. Elles sont approuvées si elles répondent aux critères d'adhésion.
- Les organisations membres fournissent leur logo qui sera placé sur la page des membres du site Web de la Coalition et en annexe des communications écrites.
- Chaque organisation membre désignera une personne pour être son/sa représentant.e officiel.le. Un.e ou plusieurs représentant.e.s supplémentaires de la même organisation peuvent également demander à avoir leur nom ajouté à la liste de diffusion des membres de la Coalition (*Google Group*). Plus d'un membre d'une organisation peut

assister aux réunions téléphoniques de la Coalition ou aux réunions annuelles en personne.

- Des comités ou des groupes de travail seront formés pour aider à faire avancer des initiatives spécifiques jugées prioritaires par la Coalition. Les organisations membres peuvent inviter des expert.es en la matière à représenter leur organisation au sein des sous-comités de la CSAS.

#### **Réunions des membres :**

- Entre une et quatre réunions des membres de la Coalition sont prévues par an, dont une en personne lorsque le budget le permet.
- Les réunions sont convoquées par le ou la coordonnateur.trice national.e de la CSAS. Les membres au courant d'enjeux qui nécessiteraient une réunion sont encouragés à communiquer cette demande au ou à la coordonnateur.trice.

#### **Rôles et responsabilités des membres :**

Dans la mesure du possible, tous les membres de la Coalition sont appelés à:

- Assister aux réunions, dont une réunion annuelle en personne (aux frais des membres).
- Participer activement aux initiatives de la Coalition.
- Fournir leur avis en temps opportun, représentant la position de leur organisation, sur les questions pertinentes.
- Agir en tant qu'agent de liaison entre la CSAS et l'organisation du membre en communiquant et en partageant les informations pertinentes de la Coalition au personnel approprié de l'organisation qu'ils représentent; et partager les informations pertinentes, les projets clés, les ressources et les initiatives de leur organisation avec les membres de la Coalition.
- Diffuser les initiatives de la Coalition auprès des publics concernés.

#### **Communications des membres :**

- Tous les membres peuvent communiquer publiquement les messages convenus en tant que membres de la Coalition. Les membres sont encouragés à vérifier auprès de le ou la coordonnateur.trice s'ils ont besoin d'éclaircissements sur le message convenu ou s'ils proposent de nouveaux messages.
- Les organisations membres sont encouragées à soutenir et à promouvoir les positions de la Coalition au sein de leur organisation pour approbation; cependant, aucune

organisation membre n'est obligée à suivre la direction ou la position de la Coalition.

#### **Prise de décision du Comité directeur :**

- Lors de la réunion en personne de la Coalition, les membres de la Coalition confirment que les membres du Comité directeur prendront les décisions importantes pendant le reste de l'année et que les Conseillers soutiendront le ou la coordonnateur.trice entre les réunions.
- Les membres sont encouragés à faire part de leurs points de vue au Comité directeur pendant et entre les réunions des membres, y compris la reconsidération ou la révision de tout élément. Le Comité directeur veillera, dans la mesure du possible, à répondre aux suggestions et préoccupations de tous dans ses décisions. La réunion annuelle en personne permettra aux membres d'exprimer leurs points de vue, ce qui orientera les travaux de Coalition au cours de l'année à venir.

#### **Archives :**

- Le ou la coordonnateur.trice tiendra un procès-verbal des réunions des membres de la Coalition et enregistrera dans ces procès-verbaux tous les points de vue exprimés lors de la réunion. Le projet de procès-verbal sera distribué et sera clairement marqué comme projet jusqu'à que le procès-verbal soit approuvé, moment auquel « projet » sera supprimé par le ou la coordonnateur.trice. Ces matériaux seront conservés pendant 5 ans au maximum, sauf indication contraire jugée nécessaire par les membres de la Coalition.

#### **Propriété des matériaux :**

La CSAS adhère et favorise les principes de licences de Creative Commons (en particulier [Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale](#)), en ajoutant qu'une demande d'autorisation préalable est requise. La CSAS encourage ses membres à partager leurs propres ressources afin qu'elles puissent être utilisées et adaptées par d'autres, et demande à ceux qui les utilisent de citer la source, qu'il s'agisse de matériel créé par la CSAS, le RAD, ou tout autre membre de la Coalition.

La CSAS utilise et modifie souvent du matériel qui a été conçu par l'un de ses organisations membres. Quand cela se produit, la CSAS demande d'abord l'autorisation à l'organisation puis applique les principes de Creative Commons.

#### **Sections provinciales et territoriales et groupes d'action :**

L'organisation d'une campagne nationale dans un pays aussi vaste et diversifié que le Canada

réussit toujours mieux lorsque les personnes de chaque province ou région travaillent de concert. Il est souvent plus simple de planifier les actions d'une province à l'autre, même lorsque l'objectif vise à défendre des politiques nationales. C'est pourquoi les membres de la Coalition ont décidé de s'organiser au sein de chaque province et territoire, certains décidant de devenir des sections provinciales ou territoriales officielles et d'autres acceptant d'être répertoriés avec des membres de leur province ou territoire en tant que groupe d'action provincial et territorial.

Le mandat de chaque section ou groupe d'action provincial ou territorial viendra appuyer les objectifs et les activités de la Coalition pour une saine alimentation scolaire et tous autres objectifs et activités déterminés par chaque section pour faire évoluer son travail à l'échelle locale, dans la mesure où ces objectifs et ces activités ne contredisent pas les objectifs et les activités de la Coalition pour une saine alimentation scolaire<sup>2</sup>. Les sections provinciales et territoriales peuvent élaborer un mandat basé sur le présent mandat et s'engageront à le transmettre au CSAS, pour commentaire et rétroaction, afin de recevoir d'assurer la cohérence du langage et des messages.

#### **Membres des sections provinciales et territoriales et groupes d'action :**

- Les membres de la Coalition sont considérés comme des membres des sections provinciales et territoriales et groupes d'action.

#### **Membres du Comité directeur :**

Les membres du Comité directeur sont des organisations membres ayant la capacité d'offrir un soutien durable à la Coalition. Le Comité directeur est l'organe décisionnel de la Coalition; toutefois, ses décisions doivent refléter les avis et contributions des organisations membres.

#### **Devenir membre du Comité directeur :**

- Chaque année, lors de la réunion en personne qui a lieu en automne, un Comité directeur sera confirmé sur la base des recommandations faites par le Comité directeur sortant. La durée du mandat des membres du Comité directeur est d'un an et peut être renouvelée.

#### **Réunions du Comité directeur :**

- Le Comité directeur se réunira entre les réunions des membres de la Coalition pour **discuter et prendre des décisions sur** d'importantes thématiques concernant

---

<sup>2</sup> Confirmé lors de la réunion du Comité directeur de la Coalition du 28 mai 2019.

l'orientation de la Coalition. Le Comité directeur sera formé de représentants provenant de chaque province ou territoire, ainsi que des organisations qui présentent une vue d'ensemble nationale.

### **Rôles et responsabilités des membres du Comité directeur :**

Les membres du Comité directeur sont appelés à :

- Superviser le travail de la Coalition.
- Faire progresser la stratégie de la Coalition en fournissant du temps de son personnel et du soutien financier.
- Défendre les objectifs de la Coalition.
- Soutenir les efforts de collecte de fonds pour s'assurer que la Coalition dispose d'au moins un poste de coordination financé ainsi que des fonds de projet.
- Assurer des rôles de leadership dans les activités et les groupes de travail de la Coalition.
- Approuver et finaliser les documents de communication de la Coalition.
- Assumer les responsabilités décrites dans la section « membres » ci-dessus.

### **Prise de décision :**

- Le Comité directeur utilise généralement un modèle de prise de décision fondé sur le consensus (voir l'annexe A).
- Si un vote est requis, une décision est prise par un quorum de membres votants, où 66 % (2/3) des votants doivent s'entendre pour qu'une décision finale soit prise. Chaque organisation membre du Comité directeur dispose d'une voix. Le RAD, l'organisation hôte, ne dispose que d'une seule voix en tant qu'organisation membre. Le ou la coordonnateur.trice peut exprimer son point de vue mais n'a pas le droit de vote. La majorité des membres (50 % des membres +1) du Comité directeur de la Coalition constitue le quorum requis pour pouvoir prendre un vote.
- Pour les décisions qui doivent être prises entre les réunions, un courriel sera envoyé aux membres du Comité directeur avec une proposition claire leur donnant une semaine pour indiquer leur position. Si une décision plus rapide est nécessaire (moins d'une semaine ou nécessitant une conversation plus approfondie), la prise de décision reviendra au Conseiller.
- Les décisions prises par le Comité directeur seront diffusées dans les 30 jours aux membres de la Coalition.

### **Communications :**

- Les membres du Comité directeur communiqueront par le biais d'une liste de diffusion (*Google Group*)
- Il y aura deux niveaux de communication par courriel avec le Comité directeur :
  - Les courriels qui fournissent des informations et où les commentaires sont facultatifs.
  - Les courriels destinés à la prise de décision qui seront clairement indiqués comme tels et indiqueront le temps qu'ont les membres pour consulter ces courriels et y répondre.

### **Perte du statut de membre du Comité directeur :**

- Tout membre du Comité directeur qui aurait manqué 3 réunions consécutives sans regrets sera réputé démissionnaire du Comité directeur. Ces membres seront contactés par le ou la coordonnateur.trice pour confirmer leur engagement envers la Coalition.

### **Archives :**

- Le ou la coordonnateur.trice tiendra un procès-verbal des réunions du Comité directeur et enregistrera dans ces procès-verbaux tous les points de vue exprimés lors de la réunion. Le projet de procès-verbal sera distribué et sera clairement marqué comme projet jusqu'à que le procès-verbal soit approuvé, moment auquel « projet » sera supprimé par le ou la coordonnateur.trice. Ces matériaux seront conservés pendant 5 ans au maximum, sauf indication contraire jugée nécessaire par les membres de la Coalition.

### **Conseillers (ou sous-comité consultatif)**

Les Conseillers apportent au ou à la coordonnateur.trice une aide à la prise de décision pour les questions urgentes survenant entre les réunions du Comité Directeur pour lesquelles une décision doit être prise en moins d'une semaine. À ce titre, ils doivent être en mesure de répondre aux courriels urgents en temps opportun.

### **Devenir un Conseiller :**

- Trois Conseillers seront élus par les membres de la Coalition lors de la réunion annuelle en personne, en même temps que le Comité directeur est approuvé par les membres de la Coalition.

### **Prise de décision :**



- Les Conseillers s'efforceront de prendre des décisions par consensus. Si le consensus n'est pas possible, le quorum sera de 50+1 pour un vote.
- Les décisions prises seront rapidement communiquées au Comité directeur à titre d'information.

## **Organisation hôte**

La Coalition n'a pas de statut légal. Son organisation hôte est actuellement le Réseau pour une alimentation durable (RAD). Le RAD a amorcé et dirigé le développement de la CSAS en soutenant le temps du personnel, la coordination des réunions et des initiatives qui ont été lancées, et la collecte de fonds.

Le RAD continuera à jouer ce rôle de leader en menant les actions suivantes :

- Superviser et héberger le ou la coordonnateur.trice de la CSAS, ainsi que tout autre membre du personnel ou consultant qui réalisera un grand nombre de ces fonctions, et assurer la supervision du personnel financé par l'organisation hôte.
- Soumettre, recevoir et administrer les subventions et les dons au nom de la Coalition et fournir un soutien en matière de comptabilité (moyennant des frais administratifs de 15 % pour tous les fonds reçus).
- Être responsable de la gestion des adhésions à la CSAS et des comptes rendus des réunions.
- Coordonner les communications avec les membres et le public pour assurer la diffusion d'un message collectif et consistant.
- Revoir et approuver le plan de travail annuel de la Coalition pour veiller à ce que le travail proposé réponde aux exigences organisationnelles et aux politiques du RAD, comme la nécessité d'être inclusif et non partisan.
- Donner son avis sur les questions juridiques et les questions relatives aux médias et aux relations publiques.
- Rencontrer le ou la coordonnateur.trice tous les mois pour discuter des questions pertinentes et des questions qui présentent un intérêt stratégique pour la Coalition et le RAD.

Le RAD est une organisation non partisane et à but non lucratif. Toute activité entreprise par la CSAS doit également être non partisane.

Le conseil d'administration du RAD fera appel à un membre qui servira d'agent de liaison auprès du Comité directeur de la Coalition et le Comité directeur de la Coalition fera appel à un membre qui servira d'agent de liaison auprès du conseil d'administration du RAD.

### **Le ou la coordonnateur.trice national.e de la Coalition**

Dans la mesure où le financement est disponible, la Coalition disposera au moins d'un membre du personnel rémunéré, le ou la coordonnateur.trice national.e de la CSAS, qui fait partie du personnel du RAD. Il peut s'agir d'un poste à temps partiel ou à temps plein, selon le financement et le plan de travail. Le ou la coordonnateur.trice de la Coalition est responsable tant devant le conseil d'administration du RAD et sa directrice générale que devant le Comité directeur de la Coalition et l'ensemble de ses membres. Le ou la coordonnateur.trice est embauché par la directrice générale du RAD qui consultera le Comité directeur de la Coalition avant toute décision prise. En cas de résiliation du contrat, la directrice générale du RAD consultera encore une fois le Comité directeur de la Coalition.

#### **Le ou la coordonnateur.trice :**

- Facilite les réunions de la CSAS et du Comité directeur.
- Prépare les ordres du jour et révisé les procès-verbaux de réunion.
- Facilite les discussions et la création de liens avec d'autres organisations.
- Assister/représenter la CSAS lors de réunions et d'événements.
- Représente la CSAS dans les activités médiatiques et relatives à la communication.
- Entreprind des activités de défense des intérêts non partisans au nom de la Coalition.
- Travaille en étroite collaboration avec les membres de la CSAS pour identifier de manière proactive les possibilités d'actions, de financements, de collaborations et tout autre éléments pertinents pour la Coalition et ses membres.

Si le financement le permet, d'autres personnels ou contracteurs pourraient également être embauchés par l'organisation hôte. Certains membres de la Coalition pourraient aussi chercher à obtenir des fonds pour embaucher d'autres personnels ou contracteurs afin de mettre en œuvre le travail de la Coalition pour une saine alimentation scolaire à l'échelle nationale, ou dans certaines provinces ou certains territoires.

### **Comités et groupes de travail :**

Des comités et des groupes de travail peuvent être formés au besoin.

**Fréquence de révision du mandat :**

Le mandat sera revu annuellement.

## Annexe A : Détails du modèle de consensus

La définition la plus simple et la plus fondamentale du consensus est « accord général... opinion collective » (*Canadian Oxford Dictionary*).

Dans cette approche, les personnes ne sont pas simplement pour ou contre la décision, mais ont la possibilité de se situer sur une échelle qui leur permet d'exprimer plus clairement leur opinion individuelle. Ce modèle est généralement utilisé avec un tour de table, de sorte que chaque personne présente à la réunion ait la possibilité de d'indiquer où elle se trouve selon les six niveaux suivants :

1. Soutien total.
2. Soutien avec réserves
3. Acceptable
4. Ne bloquera pas la décision, peut vivre avec
5. Besoin de plus d'informations ou de discussions
6. Non; ne peut pas accepter la décision.

Si une personne est au niveau 2, 3 ou 4, elle a la possibilité d'expliquer ses réserves. Ces questions peuvent être abordées lors de la réunion, si le groupe le souhaite. Ce n'est pas absolument nécessaire pour parvenir à un consensus si tout le monde est déjà au niveau 4 ou plus, mais cela améliore généralement la recommandation ou la suggestion en question.

Si une personne est au niveau 5, elle a l'obligation d'expliquer les informations ou discussions dont elle aurait besoin de la part du groupe. Si une personne est au niveau 6, il est important pour elle d'essayer de proposer une solution alternative qui puisse répondre à ses besoins et à ceux du reste du groupe.

Pour répondre aux réservations de quelqu'un, il est important de demander :

1. À tout le monde pour des solutions possibles (la personne exprimant l'inquiétude et le reste du groupe - tous deux ont la responsabilité de trouver des solutions); et,
2. Aux personnes de suggérer des améliorations ou des alternatives qui répondent aux objectifs de l'ensemble du groupe.

*Source : National Evaluation Team for Children Terms of Reference, Annex C and adapted from the BC Labour Force Development Board.*

## Annexe B : Comment d'autres groupes peuvent soutenir la Coalition

La Coalition cherche à développer une large base d'appui pour un programme national universel de saine alimentation scolaire à frais partagés. Elle a développé une série d'opportunités qui permettent à une diversité de supporteurs ne répondant pas aux critères d'adhésion de s'engager avec la Coalition.

	<b>Collaborateurs</b>	<b>Chercheurs</b>	<b>Partisans individuels</b>
<b>Type d'organisation impliquée</b>	Tout groupe à but non lucratif qui choisit de ne pas être membre OU toute organisation gouvernementale qui souhaite adhérer à la vision de la Coalition.	Universitaires	Toute personne
<b>Formes de soutien</b>	Soutiennent notre appel en faveur d'un programme alimentaire scolaire universel; soutiennent la Coalition de quelque manière que ce soit (par exemple, en organisant des réunions stratégiques); leur logo figurera sur la page des soutiens du site Web.	Sont impliqués dans la recherche sur l'alimentation scolaire.	Soutiennent notre appel en faveur d'un programme universel d'alimentation scolaire.
<b>Capacité</b>	Illimitée	Illimitée	Illimitée
<b>Capacité décisionnelle</b>	Pas de prise de décision	Pas de prise de décision	Pas de prise de décision
<b>Mode de participation</b>	Formulaire en ligne; approuvé s'ils répondent aux critères établis.	Rejoindre le sous-comité du groupe de travail sur l'alimentation scolaire de l'Association canadienne des études sur l'alimentation.	S'inscrire à la liste de diffusion ( <i>listserve</i> ) en utilisant le formulaire sur le site Web de la Coalition.
<b>Mode de communication</b>	Reçoivent des nouvelles sur les progrès réalisés et ont l'occasion de partager des informations ou de participer aux activités de la Coalition.	Reçoivent des courriels, auront leur propre <i>Google Group</i> .	Reçoivent les courriels d'envoi massif.